

Consultation des détails des modules

Fabriquer des composants mécaniques à l'aide de machines-outils - FORMM4

Code du module:	FORMM4
Unité capitalisable:	Fabriquer des composants mécaniques (ENSP2)
Méthodes d'évaluations fixés:	1
Profession:	Mécanicien industriel et de maintenance
Diplôme / Certificat:	Diplôme d'aptitude professionnelle
Méthodes d'évaluation:	Mise à l'essai

Grille d'évaluation du module en entreprise

1	L'apprenti est capable de déterminer et de régler les données de coupe des outils. (3.1a)
Obligatoire	
INDICATEURS <ul style="list-style-type: none">L'apprenti détermine les données requises en se référant aux outils utilisés.	
SOCLES <ul style="list-style-type: none">Les données requises par le fabricant d'outillage correspondaient aux données de réglage de la machine.	

2

L'apprenti se familiarise avec les différentes méthodes de fabrication mécanique en se référant à une mission de travail (4.3d)

Obligatoire

INDICATEURS

- L'apprenti détermine les méthodes de fabrication mécanique requises en rédigeant un rapport de travail.

SOCLES

- L'apprenti a sélectionné des méthodes applicables avec le parc de machines disponible.

3

L'apprenti est capable de fabriquer des éléments de construction mécaniquement en se référant à des esquisses ainsi qu'à des schémas (tolérance de fabrication IT9) en appliquant en outre les méthodes de travail suivantes: rainurage, tournage entre pointes, tournage intérieur, fraisage de rainures. L'apprenti est capable de constituer des groupes de construction en assemblant ces éléments de construction et en utilisant les outils, les appareils et les machines requis à cet effet de manière compétente et dans le respect des consignes en matière de sécurité et de protection de l'environnement. (4.4d)

Obligatoire

INDICATEURS

- L'apprenti fabrique les éléments de construction requis en se référant au rapport de travail et en appliquant les méthodes qu'il a apprises au cours du module 4.4d, avant d'assembler les différents éléments conformément au schéma.

SOCLES

- Les éléments de construction respectaient les limites de la tolérance de fabrication.
- L'assemblage des différents éléments de construction a permis de constituer le groupe de construction.
- Au cas où une fonction était indiquée, elle a été assurée à 100%.

4

L'apprenti est capable de manipuler les instruments de mesure de manière compétente.
(4.5b)

Obligatoire

INDICATEURS

- L'apprenti applique les dimensions du schéma à la pièce de travail à l'aide d'une pointe à tracer, d'une équerre et d'un outil de traçage parallèle.
- L'apprenti soumet la pièce de travail à un contrôle au cours des travaux en utilisant:
 - un pied à coulisse,
 - un réglet en acier,
 - un micromètre,
 - un pied à coulisse de profondeur.
- L'apprenti rédige un rapport de mesure.

SOCLES

- Les dimensions indiquées dans le rapport de mesure correspondaient aux dimensions réelles de la pièce de travail.

5

L'apprenti est capable de déterminer les données requises pour la fabrication des pièces de travail demandées de manière autonome. (SE9)

Sélective

INDICATEURS

- L'apprenti se réfère aux tableaux et aux documents dont il dispose.
- L'apprenti détermine les dimensions requises pour la fabrication et il les indique dans les documents prévus à cet effet.

SOCLES

- L'apprenti a indiqué les dimensions calculées de manière autonome dans les documents.